

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-651

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2023-651

**Grand Projet du Sud-Ouest / Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux /
Avenant 1 au plan de financement adopté par délibération n° 2021-583 du Conseil de
Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2021 et première convention de
financement bilatérale avec la Société du Grand Projet du Sud Ouest - Décision -
Autorisation**

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet GPSO (Grand Projet du Sud-Ouest) constitue la seconde partie de l'aménagement ferroviaire à grande vitesse du sud-ouest de la France qui a débuté par la LGV Atlantique mise en service en 1990 entre Paris et Tours, prolongée par la LGV Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux en 2017.

Il est constitué de quatre opérations :

- la création d'une ligne nouvelle à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse,
- la création d'une ligne nouvelle à grande vitesse entre Bordeaux et Dax,
(Ces deux lignes représentant 327 km possèdent un tronç commun de 55 km entre le Sud de Bordeaux et le Sud Gironde).
- la réalisation des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT),
- la réalisation des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans, indispensables également au projet de RER Métropolitain bordelais. Ces aménagements consistent à créer une troisième voie entre Bègles et Saint Médard d'Eyrans, et une quatrième voie en évitement au niveau des points d'arrêt que sont les haltes ou gares ferroviaires. Les voies actuelles, qui seront conservées, seront également concernées par d'importants travaux de renouvellement, ainsi que la gare de Bègles et les haltes de Villenave-d'Ornon, de Cadaujac et de Saint-Médard d'Eyrans qui seront remaniées.

Pour rappel, le projet a été estimé à 14 milliards d'euros courants. Il est prévu, pour le financer, une répartition des financements de 40% pour l'État, 40% pour les collectivités locales co-financeuses et de 20% pour l'Union européenne.

Au travers de sa délibération n° 2021-583 en date du 25 novembre 2021, le Conseil de Bordeaux Métropole a affirmé sa volonté de :

- **participer** à l'Établissement public local créé par voie d'ordonnance,
- **demander** l'application des nouvelles mesures de fiscalité locale afin d'abonder la part des collectivités locales au sein de l'Établissement public local,
- **prendre** acte du plan de financement annexé à ladite délibération,

- **fixer** sa participation à 354 M€ fléchée sur les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux, les 354 millions d'euros de participation de Bordeaux Métropole étant entendus comme après déduction de la fiscalité.

Depuis novembre 2021, le projet a nettement avancé avec, en particulier, la signature par l'ensemble des parties en février 2022 du Plan de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), annexé à la délibération n° 2021-583 en date du 25 novembre 2021, ce qui a permis l'édiction de l'ordonnance de création de la société du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (SGPSO) le 2 mars 2022.

La gouvernance du projet a également avancé avec la tenue le 4 juillet 2022, du premier conseil de surveillance du projet.

Cette société a ensuite été dotée d'une fiscalité affectée. Après l'institution d'une taxe spéciale d'équipement dans la loi de finances 2022 dont la recette a été établie à 24M€ par an, le gouvernement a parachevé, dans la Loi de finances 2023, le dispositif fiscal pour le financement de GPSO et des 2 autres projets de ligne à grandes vitesses, avec de nouvelles recettes fiscales additionnelles, notamment une taxe additionnelle de séjour et une Taxe Spéciale d'Équipement additionnelle assise sur la Contribution Foncière des Entreprises.

Depuis fin 2022, c'est donc la SGPSO qui conventionne directement avec SNCF réseau et l'Etat pour la réalisation des études et travaux nécessaires à l'ensemble du projet de LGV, y compris pour les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux et Nord de Toulouse.

1 - Avenant 1 au plan de financement :

Bordeaux Métropole s'est portée signataire du plan de financement du projet signé le 18 février 2022, qui doit aujourd'hui faire l'objet d'un premier avenant pour intégrer l'arrivée, dans les partenaires du projet, de l'agglomération du Grand DAX et pour préciser, dans son article 9, le traitement des fonds avancés temporairement par la Région Nouvelle Aquitaine en vue de boucler le plan de financement. Cet avenant constitue le premier objet de la présente délibération.

2 - Convention bilatérale de financement entre BM et la SGPSO (2023 – 2027)

Comme prévu dans le plan de financement, une ou des conventions bilatérales entre Bordeaux Métropole et la SGPSO doivent être établies pour définir les modalités du subventionnement, avec pour enjeu le rythme des versements de Bordeaux Métropole vers la SGPSO.

La convention ci jointe fixe la participation de Bordeaux Métropole pour les 4 années de 2023 à 2027. Elle constitue le second objet de la présente délibération.

Cette participation est établie à un quarantième de la quote-part théorique de Bordeaux Métropole, réduite de moitié pour la première année (2023).

Cet échéancier permet d'une part, de prendre pour partie en compte le fléchage des financements de la métropole sur les AFSB dont les travaux se déroulent en début de projet, et d'autre part, de donner de la visibilité à la société de projet sur les versements à venir de la Métropole.

Année de versement	2023	2024	2025	2026	2027
Montant en M€	4,425	8,85	8,85	8,85	8,85

Par ailleurs, des conventions de financement relatives à la mise en œuvre du projet AFSB

ont été précédemment signées entre L'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, la SNCF Réseau et Bordeaux Métropole. Les fonds versés ou à verser par Bordeaux Métropole à ce titre, estimés à 16,725 M° € HT au 30 avril 2023, doivent venir en déduction des appels de fonds de la SGPSO dans le cadre d'un ou plusieurs avenants à passer à la convention.

Cette somme comprend les versements au titre des conventions de financement suivantes :

- Année 2021 :
 - Convention relative au financement des études de projet des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux : 6.5M°€,
 - Convention relative au financement des actions foncières anticipées pour les AFSB Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux : 1.91M°€,
- Année 2022 :
 - Convention relative au financement de la première tranche des travaux préparatoires des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux : 5,3M°€,
 - Convention relative au financement de la première tranche des actions foncières pour les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB, Ligne Agen-Bordeaux) : 3.015M°€.

Pour ce faire, chaque année, de 2024 à 2027 un avenant à la présente convention entérinera le montant des sommes à déduire concernant les AFSB dans l'appel annuel de fonds à Bordeaux Métropole

S'agissant d'une mesure d'exécution du projet de convention, il est proposé de déléguer au Président la signature annuelle de cet avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, et notamment son article 4,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU la déclaration d'utilité publique du 25 novembre 2015 concernant les Aménagements ferroviaires Sud de Bordeaux,

VU la déclaration d'utilité publique du 4 janvier 2016 concernant les Aménagements ferroviaires Nord de Toulouse,

VU la déclaration d'utilité publique du 2 juin 2016 concernant la réalisation des Lignes Nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2009/0903 en date du 18 décembre 2009 relative aux conventions de financement des études relatives au Grand Projet du Sud-Ouest,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2014/0423 en date du 11 juillet 2014 relative à la participation financière de La Communauté urbaine de Bordeaux aux études d'avant-projet et aux acquisitions foncières anticipées des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux dans le cadre du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le

projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2021-413 du 9 juillet 2021 relative aux Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux et adoptant la convention de financement des études projet,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2021-430 du 23 septembre 2021 relatif à l'adoption du nouveau schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-583 en date du 25 novembre 2021 relative au Grand Projet du Sud-Ouest / Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2021-692 du 25 novembre 2021 relative aux Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux et adoptant la convention de financement des acquisitions foncières urgentes,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-433 du 7 juillet 2022 relative aux Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux et adoptant la convention de financement des travaux préparatoires, première tranche,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-546 du 30 septembre 2022 relative aux Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux et adoptant la convention de financement des acquisitions foncières, première tranche,

VU le plan de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) dûment signé par l'ensemble des financeurs annexé à la présente délibération ;

VU le projet d'avenant n°1 au Plan de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) annexé à la présente délibération ;

VU le projet de Convention particulière de financement pluriannuelle au titre des années 2023 à 2027 entre Bordeaux Métropole et la Société du Grand Projet du Sud-Ouest annexé à la présente délibération ;

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du commencement d'exécution du Plan de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) signé par l'ensemble des parties prenantes en février 2022 annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n°1 au Plan de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) annexé à la présente délibération et d'autoriser le président à signer l'avenant 1 au plan de financement du GPSO.

Article 3 : d'approuver le projet de Convention particulière de financement pluriannuelle au titre des années 2023 à 2027 entre Bordeaux Métropole et la Société du Grand Projet du Sud-Ouest annexé à la présente délibération et d'autoriser le président à signer la convention de financement ci-jointe avec la SPGSO.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir à la convention particulière de financement pluriannuelle au titre des années 2023 à 2027 fixant les modalités de déduction dans l'appel de fonds du montant des subventions sur lequel Bordeaux Métropole s'est engagée au travers des conventions de financement du projet AFSB précédemment signées.

Article 5 : de donner pouvoir au Président de prendre toutes mesures nécessaires à la

bonne exécution des présentes décisions.

Article 6 : d'imputer les dépenses liées à l'opération AFSB sur le chapitre 204, compte 2324 du budget principal pour l'exercice 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame CORNACCHIARI;

Contre : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Monsieur THONY, Madame RAMI, Monsieur RAYNAL, Madame BOZDAG, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Madame DELATTRE, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CUGY, Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Christophe DUPRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 DÉCEMBRE 2023	